

24 Avril 1987

Laboratoire Contrôle  
et Suivi des Ressources  
et de leur Utilisation

Monsieur l'Ingénieur  
d'Arrondissement  
DDE - Service Maritime  
BP 506  
17018 - LA ROCHELLE

Réf. 1116-CR/ROCH

OBJET : Extension de la Station d'Épuration de Rochefort-sur-Mer  
Instruction de la demande de rejet en mer de l'effluent épuré.

Réf. : Votre lettre MAR/CIPAS/FC.IR du 31.03.87.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon service n'est pas opposé au rejet dans la Charente des eaux provenant de la station d'épuration communale de Rochefort tel qu'il est présenté dans le dossier que vous m'avez transmis.

Dans la mesure où les spécifications de qualité des eaux à rejeter seront respectées, la pollution engendrée dans le milieu marin devrait être supportable eu égard aux activités de pêche et d'aquaculture du secteur.

Cependant, s'il s'avérait que le taux de contamination bactérienne est trop élevé, je pense qu'une extension du lagunage reste possible.

Le Chef du Laboratoire,  
Chef de Station

J.C. SAUVAGNARGUES

Copie : M. le Directeur Départemental des Affaires Maritimes  
Chef du Quartier de La Rochelle.